Elections Législatives du 23 Novembre 1958 - Circonscription du Libournais (9e)

PROFESSION DE FOI de M. Jean-Raymond GUYON



POUR la première fois, j'ai été élu Député de la Gironde en 1945. Depuis cette date, même lorsque la loi électorale joua contre moi — au milieu d'événements exceptionnels, parfois tragiques — les électeurs n'ont cessé de me manifester leur confiance.

J'ai conscience de l'avoir méritée en partageant avec bon nombre d'entre vous, vos infortunes, vos peines et en luttant pour beaucoup d'autres contre le sort, les injustices ou les excès. J'ai toujours rejeté le sectarisme ou la discrimination.

Mon action politique a eu comme support l'intérêt général dans la défense des familles économiques, sociales, culturelles. J'offre à ceux qui doivent me juger le bilan de ces longues années de labeur accomplies soit à l'Assemblée Nationale, soit au sein de plusieurs Gouvernements, soit même à l'Assemblée départementale.

A l'aube de la 5e République et au moment où le pays est appelé à voter pour une nouvelle Chambre, j'offre à ceux qui me croiront digne de persévérer le programme d'action que je m'engage à défendre avec tous les hommes de bonne volonté.

***

SUR LE PLAN NATIONAL

I — La politique économique et sociale a été, et sera, l'un de mes soucis majeurs.

Voici quelques-uns des principes sur lesquels je fonde cette politique :

Le volume de la production dépend, pour une large part, des moyens affectés à l'expansion économique, aussi bien dans l'industrie que dans l'agriculture. Son accroissement suppose une politique permanente du plein emploi et l'application rigoureuse d'un plan de modernisation et d'équipement.

Pour s'adapter au monde actuel et à la concurrence internationale, la France doit faire un effort exceptionnel pour doter son industrie et son agriculture des moyens humains, matériels et scientifiques nécessaires.

Le Plan de modernisation et d'équipement doit tenir compte des virtualités africaines et des nécessités du Marché économique européen ; il suppose, cela va de soi, l'acceptation d'une discipline nationale à la production.

L'Agriculture doit être orientée de manière à assurer aux producteurs l'écoulement de leurs produits à des prix suffisamment rémunérateurs. Un grand effort de modernisation et d'équipement, une adaptation des structures réalisée progressivement, avec le concours des organisations professionnelles agricoles, doivent être entrepris, sans tarder, en même temps qu'une **révision sérieuse des prix des produits industriels** nécessaires à l'exploitation.

L'Artisanat doit être développé en vue des besoins nouveaux auxquels il peut faire face.

L'expansion industrielle et agricole donnant naissance à un pouvoir d'achat accru, **les Commerçants,** distributeurs de richesses, verront leurs activités et leurs chiffres d'affaires en augmentation.

L'Etat doit assurer **la sécurité du travail et de la vieillesse,** ainsi qu'une juste distribution des charges entre les citoyens.

La sécurité du travail comporte l'assurance, pour les salariés, de faire face à l'ensemble des risques professionnels et sociaux, pour les agriculteurs, artisans et commerçants, l'attribution d'avantages égaux à ceux des autres catégories de travailleurs, par la lutte contre les fléaux sociaux.

Cette politique de sécurité a comme condition et comme limite l'absolue nécessité de **maintenir une valeur constante à la monnaie.** Elle suppose donc **la lutte contre l'inflation, une révision permanente des dépenses de l'Etat,** dont l'utilité apparaîtrait secondaire.

Elle comporte aussi, pour faire face à ces charges, au moment où les dépenses entraînées par la situation en Algérie pèsent lourdement sur l'économie et le budget du pays, une **réforme fiscale profonde** dont l'expérience a montré à quel point elle était difficile à réaliser. C'est en réalité une œuvre de longue haleine.

Elle doit être entreprise, non point en fonction des rendements fiscaux ou des facilités de recouvrement de l'impôt, mais en vue d'obtenir plus de justice, de simplicité et moins de tracasseries.

***

II — Problèmes d'Outre-Mer

Il est à remarquer que la conception, le dépôt et l'application de la **Loi-Cadre Guy Mollet-Defferre** ont permis au Gouvernement du Général de Gaulle de présenter aux pays d'Outre-Mer une option claire entre, d'une part, une secession qui aboutirait à les placer devant des difficultés insurmontables et, d'autre part, une solution leur permettant de faire l'économie de cette étape, que les nécessités politiques et économiques du monde moderne leur commandent de brûler.

Il faut se féliciter des résultats du référendum Outre-Mer.

Par leur vote massif, le 28 septembre, les populations de tous les territoires, sauf un, ont affirmé leur volonté de construire, avec la France, une communauté fraternelle et solidaire.

Ainsi pourra s'édifier un puissant ensemble prospère. C'est la voie dans laquelle je vous propose de m'engager.

***

III — Problème Algérien

La crise algérienne demeure la préoccupation essentielle du pays.

Elle est à l'origine des difficultés politiques récentes et sa prolongation est un danger, aussi bien pour nos libertés que pour nos finances, notre économie, notre développement social et notre position internationale.

Quelle que soit la sévérité avec laquelle nous réprouvons la forme prise par la guerre en Algérie, l'aggravation du terrorisme en métropole et la rigueur avec laquelle nous condamnons les complices du F.L.N., nous devons conserver notre sang-froid et chercher une issue à ce conflit.

Le but à atteindre est la coexistence harmonieuse des deux communautés dans la reconnaissance d'une personnalité algérienne et d'une totale égalité des droits. Il est nécessaire de rétablir au plus tôt la paix et de rechercher, avec ceux qui se battent, un cessez-le-feu accompagné de garanties réciproques.

Mais tant que ce but ne sera pas atteint, l'effort militaire devra être poursuivi, pour que ne soient pas confondus l'esprit libéral et constructif, qui inspire ce plan, et l'esprit de faiblesse et d'abandon qui succède trop souvent aux affirmations de force.

IV — **La politique internationale**

Poursuite de la construction de l'Europe, permettant à la fois de consolider la paix et d'assurer plus de bien-être à ses ressortissants. Adaptation de l'économie française au Marché Commun, sans renoncer à étendre la collaboration économique aux pays membres de l'O.E.C.E.

En ce qui concerne la politique de paix, je crois devoir réaffirmer que l'essentiel demeure une paix désarmée, sans laquelle il ne peut exister dans le monde ni liberté totale pour les peuples et les individus, ni espoir pour les générations futures, ni plein épanouissement des ressources de l'esprit humain.

***

SUR LE PLAN DE LA CIRCONSCRIPTION

Mon premier et constant souci sera de ranimer l'économie de notre Circonscription, dépendante d'ailleurs de l'expansion économique de la Gironde et du Sud-Ouest.

La vie moderne ne permet plus la stagnation et la routine. Seules survivent les collectivités qui s'adaptent à l'évolution des temps présents.

— POUR LA DEFENSE ET LE DEVELOPPEMENT DE NOTRE AGRICULTURE :

Les richesses essentielles de notre Circonscription sont le vin, les fruits, le tabac et l'élevage.

— Pour la Viticulture :

Membre de l'Institut National des Appellations d'Origine et Président d'Honneur du C.I.V.B., je me suis toujours attaché à la défense de la vigne et du vin. Après avoir fait voter la Loi du 8 août 1950, garantissant les calamités atmosphériques, et obtenu un régime fiscal particulier, il nous appartient de défendre **le prix social du vin,** c'est-à-dire un prix de cession qui couvre les frais généraux de l'exploitation et la rémunération normale des viticulteurs. Il sera nécessaire, par ailleurs, de trouver des débouchés à la production vinicole, notamment en profitant de l'ouverture du Marché Européen

— Pour la production fruitière et légumière :

Notons que la Société d'Aménagement des Fruits et Légumes poursuit parallèlement la constitution de groupements de producteurs, l'équipement de sous-stations et l'édification du Marché de Brienne.

Il faudra veiller à l'implantation. dans la Vallée de la Dordogne, d'**une Centrale fruitière** de climatisation, de calibrage et de présentation commerciale, susceptible d'aider à l'extension du champ arboricole et de développer le revenu agricole.

— Tabac :

En ce qui concerne la culture tabacole, j'ai mis au point, pendant mon séjour au Ministère du Budget, un statut préparant l'extension du champ tabacole dans les régions spécialisées et l'intensification de la production métropolitaine du tabac « blond ». La commercialisation en France et en Europe m'a permis de présenter une réforme de la S.E.I.T.A. à laquelle serait donné le caractère juridique, industriel et commercial.

— L'élevage et le lait :

Pour l'organisation du marché du lait, mes nombreuses interventions au Conseil Général et au Centre d'Expansion de Bordeaux et du Sud-Ouest ont eu pour effet le relèvement du prix du lait à la production et l'étude d'une organisation rationnelle de la distribution et de l'industrialisation des sous-produits laitiers.

— POUR LA DEFENSE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT :

L'écoulement de la production agricole, l'importance des revenus ruraux, le plein emploi des travailleurs et leur pouvoir d'achat normal, assurent l'activité du commerce de distribution et de l'artisanat et le volume des transactions commerciales.

Cette constatation — mieux que tous les propos démagogiques — m'a conduit, avec l'aide de dévoués et intelligents collaborateurs, à développer l'activité commerciale en essayant d'accroître le nombre des clients. Pour atteindre ce but, vital pour notre région, j'ai essayé de donner un essor nouveau au tourisme en créant l'**Association de la Vallée de la Dordogne** (premier tronçon de la grande transversale Bordeaux-Massif Central-Suisse) à laquelle se trouve rattachée la Vallée de l'Isle, si pittoresque.

Je pense que la première industrie de notre région est **le Tourisme** et qu'il faut lui donner, sans tarder, le maximum d'importance.

— L'EXPANSION INDUSTRIELLE DE LA CIRCONSCRIPTION :

Un aspect de l'évolution économique est celui de l'interdépendance de plus en plus étroite des différents éléments de la vie économique. On ne peut plus, je crois, développer l'industrie et le commerce sans tenir compte des problèmes propres à l'agriculture et à l'artisanat.

Si nous constatons avec plaisir le niveau d'industrialisation de la Vallée de l'Isle, nous devons faire effort pour développer l'industrie dans la Vallée de la Dordogne, en ayant soin de laisser les ouvriers dans leur cadre naturel.

— L'industrie agricole peut trouver un débouché aux productions fruitières, viticoles et laitières.

— L'industrie « verte » peut permettre l'implantation d'appareils industriels de transformation, soit par des filiales d'industries existantes en Gironde, soit par le prolongement de la chaîne industrielle dont la base sera construite dans l'interland bordelais.

A l'heure où de nouvelles forces d'énergie sont désormais à notre disposition, ce n'est plus une vue de l'esprit que de s'engager dans cette voie, qui conditionne le plein emploi et la prospérité future de toutes les classes sociales de notre région.

Je m'emploierai avec énergie à cette réalisation en faisant appel à tous : collectivités et individus.

***

Tels sont les objectifs qui se présentent à nous pour assurer et développer le bien-être de tous dans la prospérité de notre Pays et de notre Région.

Pour les atteindre, mes Chers Concitoyennes et Concitoyens, restons unis et fidèles, courageux et obstinés.

Aux appels de la facilité et souvent de la stérile et funeste démagogie, opposons ensemble notre **volonté d'action réalisatrice**, notre respect de la personne humaine, notre foi inflexible dans les destinées du Progrès, de la République et de la France.

VIVE LA CIRCONSCRIPTION DE LIBOURNE !

Jean-Raymond GUYON

Officier de la Légion d'Honneur — Croix de Guerre
Commandeur du Mérite Commercial
Officier d'Académie — Chevalier du Mérite Agricole
Président d'Honneur du Conseil Interprofessionnel des Vins de Bordeaux
Membre de l'Institut des Appellations d'Origine
Vice-Président du Comité d'Expansion de Bordeaux et du Sud-Ouest
Vice-Président du Conseil Général de la Gironde
Ancien Ministre — Député sortant.

et Jean-Elien JAMBON

Propriétaire-Viticulteur
Chevalier du Mérite Agricole
Chevalier du Mérite Social
Officier d'Académie
MAIRE DE COUTRAS
Conseiller Général de la Gironde
Remplaçant éventuel

Impr. OTTAVIANI - Libourne